

RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des comptes de l'Association, approuve le rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

L'assemblée générale donne quitus aux Membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 de 148 747 euros au compte « report à nouveau », portant ainsi ledit « report à nouveau créditeur » de 859 057 euros à 1 007 804 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de signer, pour une période de 18 mois renouvelable, tous avenants aux contrats groupe d'assurance souscrits par l'association.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur du Docteur Olivier AYNAUD, médecin, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur du Docteur Luc DUQUESNEL, médecin, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, copie ou extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.